

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7 novembre 2023
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

ETABLISSEMENT : Collège Joseph – Sébastien PONS
2 rue Diaz – 66000 PERPIGNAN

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 7 novembre 2023

Heure de début de séance : 17h25 Heure de fin de séance : 18h35

	NOM Prénom	Qualité
Président de Séance	Christine ANCELOT	Principale
Secrétaire de Séance	Mme CERVANTES Emmelyne	Professeur d'espagnol

Nombre de membres composant le conseil : 27

Quorum : 20 Présents

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de L'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Questions pédagogiques	2	
II	Questions financières	2	
III	Conventions		
IV	Questions diverses	2	
	TOTAL	4 + 6 = 10	

le 13 novembre 2023

Signature du Président de Séance	Signature du Secrétaire de Séance
	
Transmission à l'Inspecteur d'Académie	Transmission au Recteur
Le : 14 / 11 / 2023	Le :

SEANCE N° 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7 novembre 2023
 sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'Etablissement : Christine ANCELOT		X		
- Adjoint : Sébastien BONIDAN		X		
- Gestionnaire : Stéphanie MORINIERE		X		
- Directeur Adjoint SEGPA : Jean José MESTRES		X		
- Conseiller Principal d'Education : Ali TAFIANI		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : Mme M. Pierre SADOURNY : M. CASTANEDO Benoît			X	
- de la commune de siège	1 Mme PUJOL Danielle	X		
et éventuellement	2 M. PALACIN Jacques		X	
- groupe de communes				
- qualifiées	M. GREZES Carlos		X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation :				
AOUDIA CAROLINE		X		
SAQUE SEBASTIEN		X		
CERVANTES EMMELYNE		X		
LAVERGNE DE CERVAL CAMILLE		X		
FERRANDIZ CLAIRE		X		
CLOUET ETIENNE		X		
DUCASSY ARTHUR		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. / A.T.E.E. :				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- Parents	MEHENNA DALILA			X
	MERNISSI AHLAME	X		
	KADDAM BOUCHRA	X		
	DRIEF NORA / Suppléante Mme THIROUX Aurélic	X		
	DABO NAJOUA / Suppléante Mme QUITARD Magali	X		
	JAWHAR HOUDA		X	
	KIPPO FADOUA Suppléante RAKOTONDRAIBE Hantaso	X		
- Elèves	COXINIHO CANELAS RUBEN	X		
	KIPPO LINA	X		
	OTMANI SARAH		X	
MEMBRE INVITE				
Mme Sabine BENEZET			X	

C.A du 07/11/2023 : 20 membres présents

Mme ANCELOT ouvre la séance à 17h25 ; le quorum est atteint
Mme CERVANTES assure le secrétariat de séance.

Non vote du procès-verbal du dernier conseil d'administration (C.A.) car non reçu par les membres du CA au préalable, vote reporté au prochain C.A

L'ordre du jour du présent C.A est présenté, il est adopté à l'unanimité

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20
Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

Présentation ordre du jour

- Composition différentes instances
- Rentrée 2023/2024
- RCD
- Bilan financier
- Fond social
- Participation familles aux sorties scolaires
- Voyage SEGPA classe d'automne
- Viabilisation
- FSE
- AS
- Les tarifs 2024

Questions diverses

I	QUESTIONS PEDAGOGIQUES
---	------------------------

1. Installation des instances

Commission permanente

Rappel du vote de l'an dernier d'une non création de la commission permanente. Mme Morinière redéfinit ce qu'est la commission permanente. Elle explique les modalités et l'objectif de la création ou non.

Vote pour la non création :	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 20
Adopté à l'unanimité			

Conseil de discipline

Voir tableau des instances 2023/2024.

Commission Hygiène et Sécurité

Voir tableau des instances 2023/2024.

2. Rentrée 2023.

Mme Ancelot fait un point sur la rentrée 2023.

- a. **Rappel des divisions** : 8 en 6^{ème}, 7 en 5^{ème}, 6 en 4^{ème}, 6 en 3^{ème}. SEGPA 1 division par niveau. 3 dispositifs : ULIS / UPE2A/ DPI3R (Dispositif relais interne à l'établissement).
- b. **Projets « phare » de cette année** :
 - Théâtre avec La Fabrica pour le cycle 4.
 - Important projet autour de lecture pour les 6^{èmes} (avec entre autres choses, la demande de 2 résidences d'auteur au collège.) Mme Ancelot précise que le collège bénéficie de subventions conséquentes du département et de l'état pour mettre en œuvre ce projet.
 - Ateliers des cordées de la réussite : éloquence, sciences, programmation.
 - Ateliers ambition : échecs, santé et sécurité, association sportive et chorale.
 - Ateliers vente et habitat pour quelques élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} afin de prévenir le décrochage : apprendre autrement. (10 élèves en 4^{ème} et 10 élèves en 3^{ème}), à partir de novembre.
 - Soutien et approfondissement en français et en mathématiques pour les élèves de 6^{ème}, mis en place le mercredi matin avec l'intervention des professeurs des écoles et de professeurs de 6^è du collège. Ce sont des binômes de professeurs qui encadrent des petits groupes d'élèves. 1h par semaine. Mme Ancelot remercie les professeurs du collège qui se sont beaucoup investis pour l'organisation de ce dispositif.

c. RCD : Remplacement de courte durée.

Distribution du plan annuel du RCD. Lecture et présentation du document.

Rappel : cela concerne les absences de professeurs inférieures à 15 jours. Les enseignants volontaires signent le Pacte. Mme Ancelot précise que les professeurs volontaires ont eu le choix de remplacer leurs classes uniquement ou toutes les classes et que ces mêmes enseignants n'enseigneront que leur matière spécifique.

Information complémentaire apportée aux membres du CA par Mme Ancelot :

Mme Ancelot précise qu'une enveloppe de 100 HSE a été attribuée à l'établissement pour le RCD en plus des parts fonctionnelles du pacte. Il est donc confirmé que des heures de remplacement seront possibles cette année pour ceux qui n'auront pas signé le Pacte.

II	QUESTIONS FINANCIERES
----	------------------------------

Bilan financier. Mme Morinière prend la parole.

a. DBM Décisions Budgétaires Modificatives.

- 20000 euros obtenus pour le « Parcours lecteurs » Par le CD66
- 20000 euros obtenus par la Fondation de France pour « Tous acteurs »
- 12600 euros pour « Tous acteurs » par la Cité Educative.
- 4000 euros pour le projet Ethnographie de Mme Delabre et Mme Rauzier.
- 39000 euros pour la viabilisation par le Conseil Départemental.

b. Fonds Social

Mme Morinière rappelle aux parents ce qu'est le Fond social. Elle signale qu'une note précise a été postée en septembre 2023 sur le site du collège JS Pons relative à toutes les aides financières qui existent pour les parents concernant la scolarité de leurs enfants.

Indication de la création d'un barème uniformisé par la DSDEN pour les établissements des Pyrénées Orientales avec un pourcentage d'aide du Fond social en fonction du coefficient de CAF ou des ressources et charges des familles. Les parents doivent contacter l'assistante sociale au préalable.

Vote de ce nouveau barème adopté à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Adopté à l'unanimité

c. Participation des familles aux sorties non obligatoires

- Le montant est de 10 euros par famille et cela concerne 3 sorties environ en Espagne.

Vote de ce montant adopté à l'unanimité.

- Voyage classe d'automne pour la SEGPA 2024, 2 types de séjour : 1 avec 1 nuitée pour 10 euros par famille et un de 2 nuitées pour 15 euros par famille. Un seul des deux aura lieu et ce sera dans le département.

• Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

• **Adopté à l'unanimité**

d. Viabilisation

Mme Morinière explique qu'elle souhaite prélever (pour sécuriser 2023) :

- 5000 euros du fonds de roulement pour l'électricité.
- 12000 euros pour le restaurant scolaire (pour sécuriser le SRH) et précise que si ce n'est pas utilisé en totalité ce sera reversé dans les réserves de l'établissement.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Adopté à l'unanimité

e. FSE

Mr Mestres rappelle le fonctionnement du FSE et précise que le FSE peut participer financièrement aux sorties.

Le FSE octroie donc pour 2024 un don de :

- 500 euros pour les sorties collège 2024.
- 100 euros pour le futur voyage SEGPA.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20• Adopté à l'unanimité |
|---|

f. Don à L'association Sportive du collège Pons

Cotisation pour le sport sur le temps du midi. Il est précisé par Mmes Morinière et Lavergne de Cerval que l'équipe d'EPS rencontre des difficultés à payer, comme chaque année, la cotisation UNSS. Le collège propose donc de payer cette cotisation sous forme de don d'un montant de 1084.89 euros et ce comme chaque année.

- | |
|---|
| <p>Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> |
|---|

g. Les tarifications diverses

Pour le budget 2024, Mme Morinière présente les tarifs 2024

Explications de Mme Morinière sur les clefs de répartitions relatives à la viabilisation qui sera imputée au SRH.

- Tarifs demi-pension élève : 3.55 euros fixé par LE CD 66

- | |
|---|
| <p>Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> |
|---|

III	QUESTIONS DIVERSES
-----	--------------------

Mme Ancelot prend la parole et énonce les questions diverses.

1. Dans le cadre du dossier de candidature au label égalité filles garçons niveau 1, je souhaiterais proposer une modification du règlement intérieur qui permettrait de souligner la thématique.

Le règlement intérieur précise les règles de vie collective applicables à tous les membres de la communauté éducative (élèves, personnels, et responsables légaux) dans l'enceinte de l'établissement ainsi que les modalités spécifiques selon lesquelles sont mis en application les droits et libertés dont bénéficient les élèves. Le règlement intérieur doit contribuer prioritairement à l'amélioration du climat scolaire pour une école sereine et citoyenne. Conformément à la circulaire n° 2011-112 du 01-08-2011, le règlement intérieur est inscrit dans les grands principes du service public d'éducation : principes de gratuité de l'enseignement, devoir de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, au respect de l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.

(Ceci est un exemple de préambule mais l'objectif de cet exemple est bien d'intégrer les termes « égalité filles garçons » ou un synonyme dans le règlement intérieur afin de préciser l'inscription de la thématique dans un document cadre de l'établissement.

- **Candidature de l'établissement au label « filles garçons » proposé par Mme Martinez. De plus, il est demandé d'ajouter un point au règlement intérieur pour 2024 sur cette question de l'égalité filles-garçons.**

M. Ducassy fait remarquer que c'est peut-être inutile car cela reviendrait à dire que l'établissement ne le fait pas déjà.

Mme Ancelot dit qu'elle ne voit aucun inconvénient à l'ajout de ce point au règlement et précise qu'il est toujours utile d'écrire les choses pour que ce soit bien clair et respecté.

2. Pourrions-nous envisager une démoustication des abords du collège lorsque les beaux jours reviendront?

En effet nous remarquons que dès qu'il fait chaud le collège se retrouve envahi de moustiques. Cela génère agacement et perte de concentration chez les élèves comme chez les adultes et peut même présenter un risque sanitaire.

Mme Morinière précise qu'elle a contacté le Département qui indique que c'est impossible, dans le cadre de son label Zero Phyto Santaire, ils ne peuvent utiliser aucun pesticide. Le CD propose que le collège prenne attache auprès de la mairie.

La représentante de la mairie répond que ce n'est pas possible non plus pour les mêmes raisons. Il est émis l'idée de voir peut-être avec l'AGGLO. (Proposition de Mme KADDAM).

Quelques informations

M. Bonidan rappelle la réunion parents professeurs du 14/11 et la distribution des ordinateurs aux 6^{ème} durant cette même réunion. Aucun ordinateur ne sera donné si le parent n'est pas présent.

Mme Ancelot rappelle la sortie du vendredi 10/11 au mémorial de Rivesaltes pour les parents intéressés.

La séance est levée à 18h35